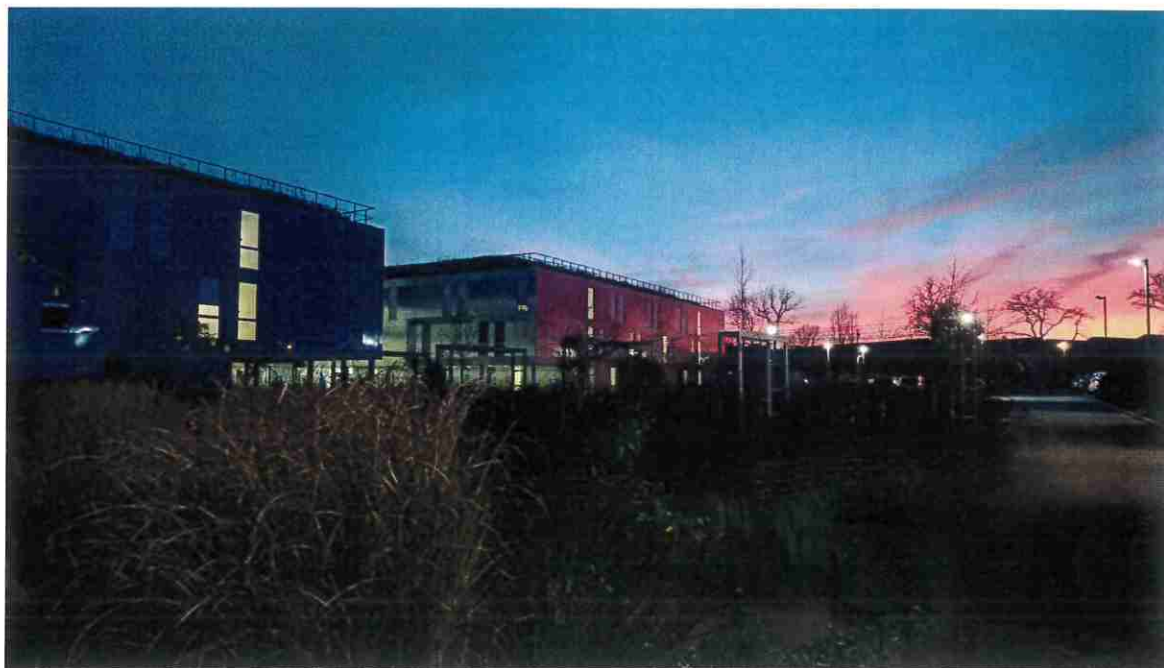


LE RAPPORT SOCIAL UNIQUE
2022



M. ESSALHI A.
DIRECTEUR



Madame, Monsieur,

La Loi n°2019-826 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 5, a créé l'obligation d'élaborer chaque année un Rapport Social Unique (RSU) alimenté par une base de données sociales.

Le Rapport Social Unique est public et sert de support au dialogue social, la base de données sociales étant accessible aux membres du Comité Social d'Établissement (CSE) de la Résidence DEBROU. La base ne doit comporter aucune donnée nominative. Elle est actualisée chaque année.

Ces données se rapportent à dix thématiques principales (l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, la formation, les rémunérations, la santé et la sécurité au travail, l'organisation du travail et l'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail, l'action sociale et la protection sociale, le dialogue social et la discipline), regroupant une soixantaine de rubriques, à présenter selon différents critères (sexe, âge ...).

Pour la première année, la Résidence DEBROU vous présente le Rapport Social Unique, sous ce nouveau format.

Vous remerciant de votre confiance,

M. ESSALHI Abdelkabire,

Directeur de la Résidence DEBROU



Table des matières

1. L'emploi :	6
a) Les effectifs physiques et les effectifs en équivalent temps plein	6
b) Les caractéristiques des effectifs	6
c) Les positions statutaires	8
d) Les postes proposés	9
e) Les postes pourvus	9
2. Le recrutement :	12
a) Le recrutement de fonctionnaires	12
b) Le recrutement pour pourvoir des emplois d'encadrement supérieur et dirigeant	12
c) Les cas de recours à des contractuels	12
d) L'apprentissage	13
e) Les contrats aidés	13
f) Les stagiaires	13
3. Les parcours professionnels :	13
a) Les mutations et les mobilités	13
b) Les mises à disposition	14
c) Les avancements de grade et les promotions internes	14
d) Les examens professionnels	14
e) Les départs ou cessations de fonctions, selon le motif ou la destination	15
4. La formation :	16
a) Le nombre des agents en formation initiale et continue	16
a) Les dépenses de formation	18
b) Les types de formations dispensées	19
c) Le nombre et la durée des formations	19
d) Les décisions prises sur les demandes de formation	19
5. Les rémunérations :	19
a) La masse salariale	19
b) Les traitements indiciaires	21
c) Les primes et indemnités	21
d) La distribution des traitements et des rémunérations	22
e) Somme des dix plus hautes rémunérations	22
f) Les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes	23
6. La santé et la sécurité au travail :	24
a) La nature des risques professionnels	24

b)	Le nombre et la nature des accidents du travail, maladies professionnelles et affections ainsi.....	24
	que les reclassements des agents reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions	24
c)	Le nombre et la nature des arrêts de travail imputables au service.....	25
d)	Le nombre et la nature des signalements enregistrés dans le dispositif prévu par l'article 6.....	26
	quater A de la loi du 13 juillet 1983	26
e)	Le nombre de suicides et tentatives de suicide	26
f)	Les acteurs de la prévention et leurs activités.....	26
g)	Les instances de prévention et leurs activités	26
h)	Les commissions médicales	26
i)	Les documents de prévention et d'évaluation des risques professionnels	27
j)	La mise en œuvre des actions de prévention des risques professionnels	27
7.	L'organisation du travail et l'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail:.....	28
a)	Les cycles de travail.....	28
b)	L'organisation du travail	29
c)	Les quotités de temps de travail, notamment le temps non complet ou incomplet et le temps partiel .	29
d)	Les heures supplémentaires rémunérées et complémentaires	30
e)	Les heures écartées au regard du temps annualisés et des systèmes de décompte	31
f)	Les astreintes et interventions	31
g)	Le télétravail et le travail à distance	31
h)	L'existence de chartes et accords relatifs au temps de travail et au télétravail	32
i)	Les droits à jours de congé	32
j)	Les comptes épargne-temps.....	32
k)	Les absences liées à des raisons de santé ainsi qu'à d'autres motifs	33
l)	Les jours de carence.....	39
m)	Les restructurations et réorganisations de service.....	40
8.	L'action sociale et la protection sociale :	40
a)	Les montants de la dépense consacrée à l'action sociale	40
b)	Les types de prestations fournies, notamment le logement.....	40
c)	Le nombre de bénéficiaires et leurs caractéristiques.....	40
9.	Le dialogue social :	41
a)	Les instances de dialogue social	41
b)	Les représentants du personnel	41
c)	Le nombre de réunions et de jours d'autorisation d'absence et le crédit de temps syndical alloué et utilisé	41
d)	Les moyens de toutes natures effectivement accordés aux organisations syndicales	42

e) Les négociations engagées et les accords signés	42
f) Les recours formés auprès des commissions administratives paritaires	42
g) Les jours de grève	42
10. La discipline :	42
a) La nature des fautes disciplinaires	42
b) Le nombre de sanctions prononcées ainsi que leur nature	42

ANNEXES :	43
------------------	-----------

- Index de l'égalité femmes-hommes au titre de l'année 2022
- Accidents de travail et maladies imputables au service au titre de l'année 2022
- Récapitulatif de l'absentéisme par grade et par type d'arrêt au titre de l'année 2022

Les Ressources Humaines en 2022

L'effectif global autorisé en 2022 est de **165 ETP** comme acté au sein du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2021-2025 validé avec les autorités de tarification (Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire et Conseil Départemental d'Indre-et-Loire).

Pour mémoire, les effectifs de la Résidence DEBROU ont évolué de 142,20 ETP au 08 septembre 2008 à 165 ETP en 2022, soit la création de plus de 22,70 postes autorisés (hors personnels contractuels).

Dans le cadre de la politique d'amélioration de la qualité de vie au travail du personnel et de promotion interne mise en place au sein de l'établissement, de nombreux agents, comme acté au sein des Lignes Directrices de Gestion (LDG), ont vu leur situation professionnelle évoluer au cours de l'année 2022 :

- **Quatre Aides-Soignants, quatre Agents des Services Hospitaliers Qualifiés et un Agent d'Entretien Qualifié** ont été mis en stage à la suite d'un concours.
- **Deux Agents des Services Hospitaliers Qualifiés** ont validé et obtenu le Diplôme d'État d'Aide-Soignant en Juillet 2022. Ils ont été promus dans leur nouveau grade.
- **Un Aide-Soignant** a obtenu le Diplôme d'Assistant de Soins en Gériatrie.
- **Deux Aides-Soignants** sont actuellement en formation à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers.
- **Deux Agents des Services Hospitaliers Qualifiés** sont actuellement en formation à l'école d'Aides-Soignants du CHRU de Tours. Leur retour en qualité d'Aides-Soignants est prévu pour 2023.

Dans cette continuité, **trois Agents des Services Hospitaliers Qualifiés**, après concours interne d'entrée à l'école d'Aides-Soignants du CHRU de Tours, auront la possibilité de faire leur rentrée en septembre 2023.

1. L'emploi :

a) Les effectifs physiques et les effectifs en équivalent temps plein

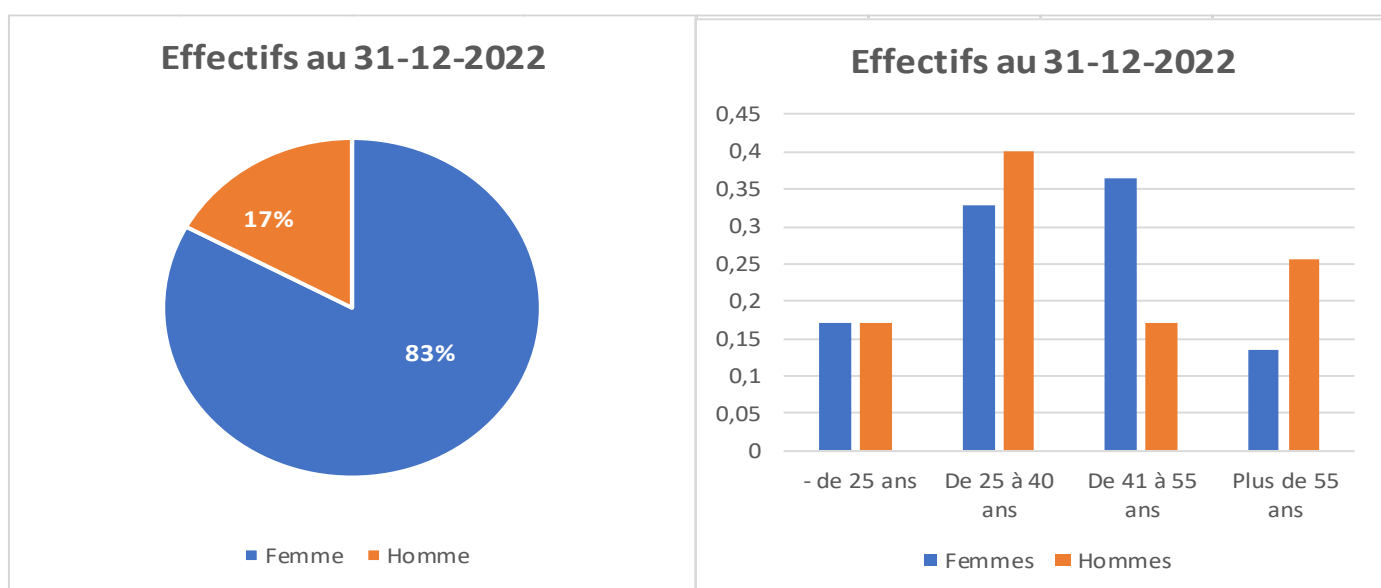
- 203 agents sont employés par l'établissement au 31 décembre 2022

Les ressources humaines au 31 décembre 2022

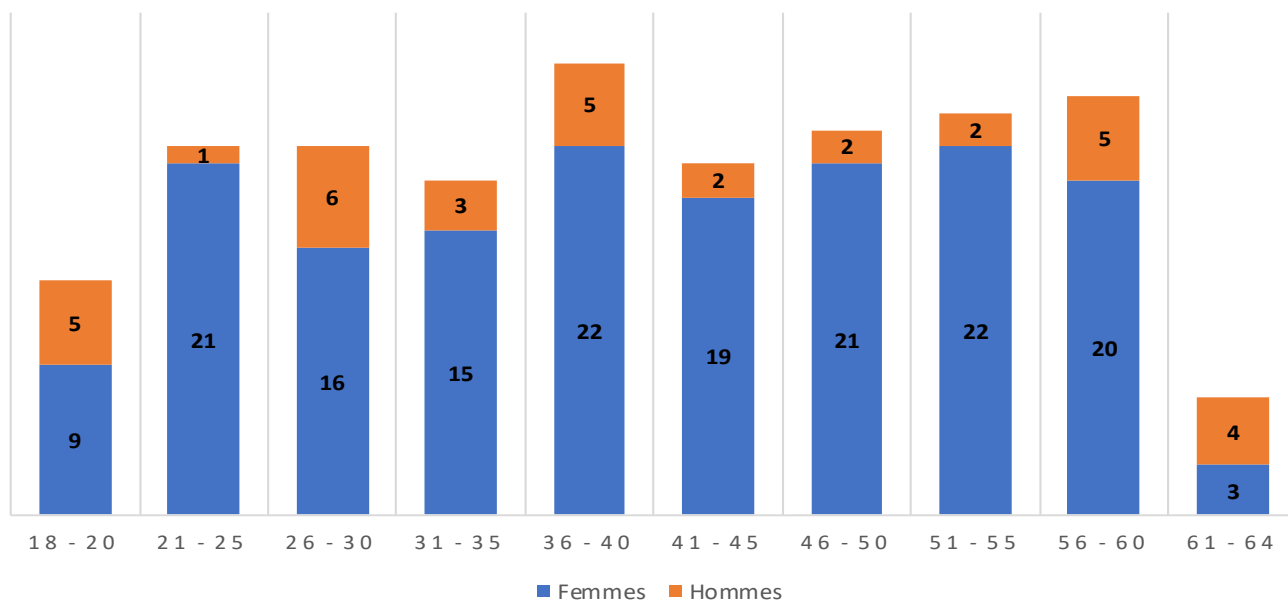
Effectifs	Effectif physique au 31/12		ETP Rémunéré annuel		ETP en Fonction annuel		Âge moyen		Âge médian	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	7	3	7.04	3.00	6.99	3.00	42	45	39	44
Logistiques	15	14	14.90	12.53	12.83	11.58	46	46	47	43
Médecins	3	3	1.16	1.83	1.16	1.83	45	63	43	62
Soignants	143	15	131.05	13.04	120.08	11.08	40	30	40	39
Dont AS	51	3	50.33	3.10	43.60	2.78	45	34	48	32
Dont ASHQ	69	10	56.66	7.94	54.14	6.30	35	25	36	22
Dont IDE	17	2	17.76	2.00	17.38	2.00	42	47	43	47
Moins de 25 ans	29	6	26.23	5.08	23.94	4.59	22	20	21	20
De 25 à 40 ans	54	14	50.17	12.51	45.94	11.34	33	33	34	32
De 41 à 55 ans	62	6	57.15	5.61	52.37	5.07	48	49	49	49
Plus de 55 ans	23	9	20.60	7.19	18.81	6.49	59	60	59	59
Fonctionnaires	95	17	92.12	17.72	78.47	15.79	46	46	44	50
Contractuels	73	18	62.03	12.68	62.59	11.70	33	35	32	39
TOTAL	168	35	154.15	30.40	141.06	27.49				
TOTAL	203		184.55		168.55					

Nombre de CDD transformé en CDI Nombre de CDI

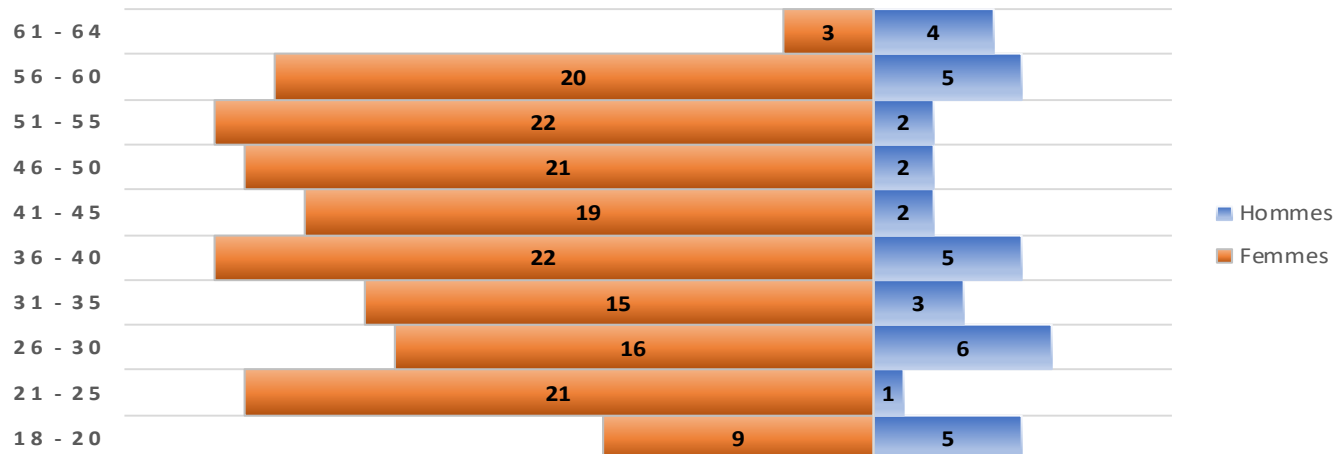
b) Les caractéristiques des effectifs

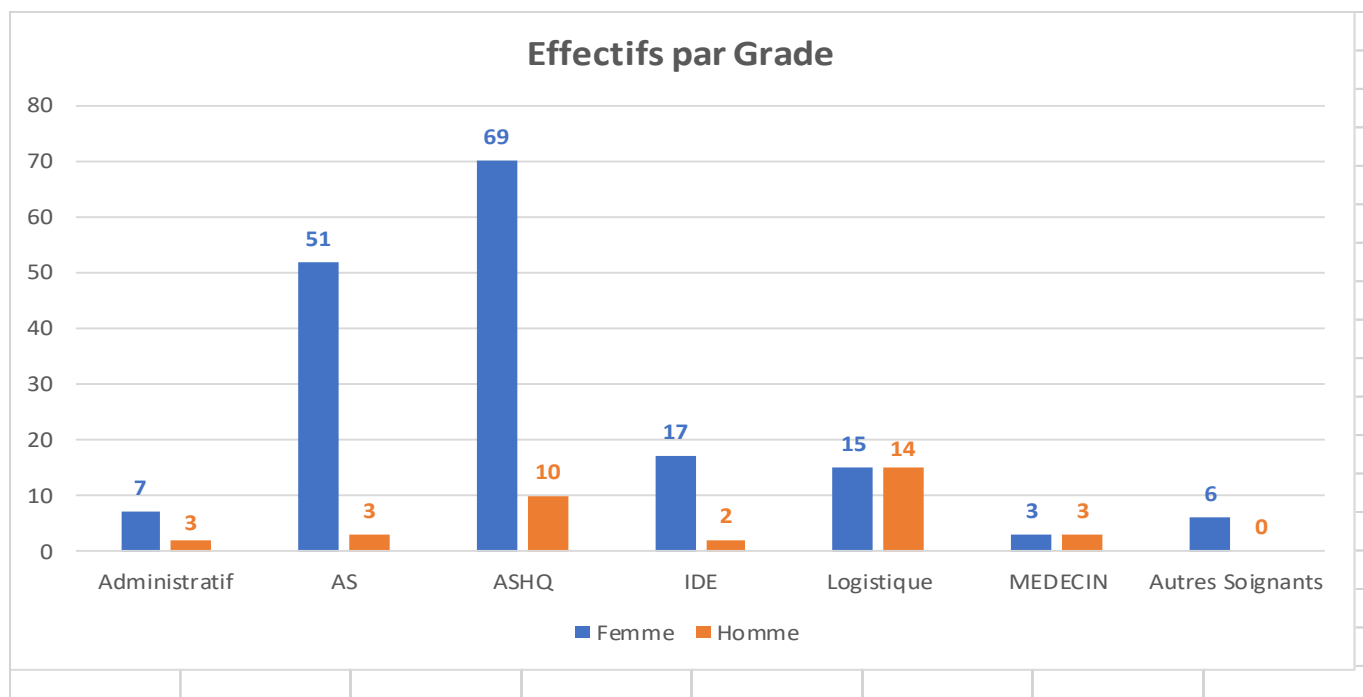


PYRAMIDE DES ÂGES AU 31-12-2022



PYRAMIDE DES ÂGES





c) Les positions statutaires

Effectifs au 31/12/2022	Titulaires		Stagiaires		Disponibilité d'Office pour Raison de Santé		Contractuels Permanents		Contractuels Remplaçants	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	4	1	0	0	0	0	2	2	1	0
Logistiques	11	9	1	0	0	1	0	0	3	4
Médecins	0	0	0	0	0	0	3	3	0	0
Soignants	68	6	8	0	3	0	1	0	63	9
<i>Dont AS</i>	39	3	4	0	2	0	0	0	6	0
<i>Dont ASHQ</i>	13	1	4	0	1	0	0	0	51	9
<i>Dont IDE</i>	13	2	0	0	0	0	1	0	3	0
Moins de 25 ans	0	0	4	0	0	0	0	0	25	6
De 25 à 40 ans	25	8	3	0	0	0	2	1	24	5
De 41 à 55 ans	41	3	1	0	2	0	3	1	15	2
Plus de 55 ans	17	5	1	0	1	1	1	3	3	0
TOTAL	83	16	9	0	3	1	6	5	67	13

➤ Au 31/12/2022, huit agents en disponibilité.

➤ Au 31/12/2022, un agent en congé parental.

d) Les postes proposés

<i>Postes Proposés</i>	Nombre de postes publiés comme vacants ou susceptibles d'être vacants
Administratifs	-
Logistiques	1
Médecins	-
Soignants	8
<i>Dont AS</i>	5
<i>Dont ASHQ</i>	4
<i>Dont IDE</i>	-
TOTAL	9

e) Les postes pourvus

<i>Postes Pourvus</i>	Nombre de candidatures reçues		Nombre de postes pourvus suite à publication comme postes vacants ou susceptibles de l'être hors postes proposés aux fonctionnaires à l'issue de leur formation initiale		Nombre de postes n'ayant fait l'objet d'aucune candidature
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Administratifs	-	-	-	-	-
Logistiques	1	-	1	-	-
Médecins	-	-	-	-	-
Soignants	8	-	8	-	1
<i>Dont AS</i>	4	-	4	-	1
<i>Dont ASHQ</i>	4	-	4	-	-
<i>Dont IDE</i>	0	-	-	-	-
TOTAL	9	0	9	0	1

EFFECTIFS AUTORISÉS 2022

(Hors personnels contractuels : Informaticien/Qualiticien, Médecins salariés, ...)

GRADES	EFFECTIF 2022	GRADES	EFFECTIF 2022
<u>I) Personnels de Direction et Administratifs</u>		<u>III) Personnels techniques et personnels ouvriers</u>	
Directeur	1	<u>Hygiène des locaux</u>	
Directeur adjoint	1	Ouvrier Principal de 2 ^{ème} Classe	1
Adjoint des cadres	2	Sous-total III/I	
Adjoint administratif	5	<u>Service Technique</u>	
Sous-Total I		Ouvrier Principal de 2 ^{ème} Classe	1
	9	Agent d'Entretien Qualifié	2
<u>II) Personnels de soins, de rééducation et médico-techniques</u>		Sous-total III/II	
<u>Soins</u>		3	
Médecin	1	<u>Lingerie - Buanderie</u>	
Diététicienne	0,5	Agent de maîtrise	1
Cadre supérieur de santé paramédical	1	Ouvrier Principal de 2 ^{ème} Classe	5
Cadre de santé paramédical	2	Agent d'Entretien Qualifié	2
Infirmier SGS 2 ^{ème} Grade	2	Sous-total III/III	
Infirmier SGS 1 ^{er} Grade	14	8	
Ergothérapeute	1	<u>Restauration</u>	
Aide-soignant Classe Supérieure	9	Agent de maîtrise	1
Aide-soignant Classe Normale	52	Ouvrier Principal de 2 ^{ème} Classe	8
Assistant Soins en Gériatrie	3	Agent d'Entretien Qualifié	3
Psychologue	1,5	Sous-total III/IV	
Sous-Total Soins		12	
	87		

GRADES	EFFECTIF 2022
<u>Hébergement</u>	
A.S.H.Q. de Classe Supérieure	10
A.S.H.Q. de Classe Normale	27
Animatrice	2
Sous-Total Hébergement	39
Sous-total II	126

GRADES	EFFECTIF 2022
<u>Hôtellerie</u>	
Agent hôtelier	6
Sous-total III/V	6
Sous-total III	30

TOTAL GENERAL DE L'EFFECTIF AUTORISE	165
---	------------

Effectifs Annuels Autorisés	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Administratifs	9	9	9	9	9	9	9
Logistiques	22,5	22,5	25,5	29,5	29,5	29,5	29,5
Médecins	1	1	1	1	1	1	1
Soignants	124,2	124,2	124,2	124,2	124,2	124,2	125,5
Dont AS	52	52	53	58	60	62	64
Dont ASHQ	49	49	46	43	41	39	37
Dont IDE	18	18	18	18	18	18	19
TOTAL	156,7	156,7	159,7	163,7	163,7	163,7	165
Effectifs au 31 décembre en nombre d'agents	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Femmes	169	163	172	175	171	172	168
Hommes	26	33	28	36	34	37	35
TOTAL	195	196	200	211	205	209	203
Effectifs au 31 décembre en ETP	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Femmes	161,57	155,82	164,82	166,34	163,96	164,89	161,34
Hommes	26,49	30,87	26,72	34,11	32,25	35,26	30,61
TOTAL	188,06	186,69	191,54	200,45	196,21	200,15	191,95

2. Le recrutement :

a) Le recrutement de fonctionnaires

	Nombre d'agents <u>fonctionnaires</u> recrutés		Nombre d'agents <u>contractuels</u> recrutés sur un <u>emploi permanent</u>		Nombre d'agents <u>contractuels et autres personnels</u> recrutés sur un <u>emploi non permanent</u>	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	-	-	-	-	1	-
Logistiques	1	-	-	-	5	5
Médecins	-	-	-	-	-	-
Soignants	8	-	1	-	73	12
<i>Dont AS</i>	4	-	-	-	8	-
<i>Dont ASHQ</i>	4	-	-	-	61	12
<i>Dont IDE</i>	-	-	1	-	3	-
Contrat < ou = à 6 mois					52	12
Contrat > à 6 mois					27	5
CDI			1	-		
TOTAL			1	0	79	17

Entrée	Mutation		Réintégration	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	-	-	-	-
Logistiques	-	-	1	-
Médecins	-	-	-	-
Soignants	-	-	1	-
<i>Dont AS</i>	-	-	-	-
<i>Dont ASHQ</i>	-	-	1	-
<i>Dont IDE</i>	-	-	-	-
TOTAL	0	0	2	0

b) Le recrutement pour pourvoir des emplois d'encadrement supérieur et dirigeant

- Pas de recrutement sur des emplois d'encadrement supérieur et dirigeant.

c) Les cas de recours à des contractuels

- Les cas de recours aux contractuels en Contrat à Durée Déterminée sont le remplacement d'agents absents (maladie, maternité, accident de service, formation, etc.) ou le remplacement de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leur fonction à temps partiel.

d) L'apprentissage

Nombre d'apprenti	Fonction	Hommes	Femmes
1	ASHQ	0%	100%

e) Les contrats aidés

- Pas de contrat aidé.

f) Les stagiaires

- L'établissement accueille des stagiaires dans de nombreux domaines (soins, animation, administration).
- Il n'y a pas eu de stagiaire rémunéré en 2022.

3. Les parcours professionnels :

a) Les mutations et les mobilités

a) Mobilité	Nombre de postes publiés comme vacants ou susceptibles d'être vacants	Nombre de candidatures reçues		Nombre de postes pourvus suite à publication comme postes vacants ou susceptibles de l'être hors postes proposés aux fonctionnaires à l'issue de leur formation initiale		Nombre de postes n'ayant fait l'objet d'aucune candidature
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Administratifs	-	-	-	-	-	-
Logistiques	1	1	-	1	-	-
Médecins	-	-	-	0	-	-
Soignants	8	8	-	8	-	-
<i>Dont AS</i>	5	4	-	4	-	-
<i>Dont ASHQ</i>	4	4	-	4	-	-
<i>Dont IDE</i>	-	0	-	0	-	-
TOTAL	9	9	0	9	0	0

- Pas d'agent accueilli au sein de la Résidence DEBROU en 2022 dans le cadre de la mutation.

b) Les mises à disposition

➤ Pas de mise à disposition en 2022.

c) Les avancements de grade et les promotions internes

<i>Grade / corps</i>	Nombre de promouvables		Nombre de promus pour chaque grade	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
AS	7	-	1	-
ASHQ	5	-	1	-
IDE	-	-	-	-
OP	-	-	-	-
Moins de 25 ans	-	-	-	-
De 25 à 40 ans	3	-	-	-
De 41 à 55 ans	6	-	1	-
Plus de 55 ans	3	-	1	-
TOTAL	12	-	2	-

d) Les examens professionnels

<i>Avancement suite à réussite concours</i>	Nombre de fonctionnaires ayant connu une réussite à un concours ou examen professionnel	
	Femmes	Hommes
Concours	2	-
Emploi réservé	-	-
VAE	-	-
Autre	-	-
Moins de 25 ans	-	-
De 25 à 40 ans	1	-
De 41 à 55 ans	1	-
Plus de 55 ans	-	-
TOTAL	2	0

e) Les départs ou cessations de fonctions, selon le motif ou la destination

Départ	Retraite		Fin de contrat		Licenciement		Disponibilité	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	-	-	-	-	-	-	-	-
Logistiques	-	-	5	6	-	-	-	-
Médecins	-	-	-	-	-	-	-	-
Soignants	5	1	68	13	-	-	1	-
<i>Dont AS</i>	4	1	11	1	-	-	1	-
<i>Dont ASHQ</i>	1	-	54	12	-	-	-	-
<i>Dont IDE</i>	-	-	2	-	-	-	-	-
TOTAL	5	1	73	19	0	0	1	0

Rupture conventionnelle	Nombre demandes	
	Femmes	Hommes
Administratifs	-	-
Logistiques	-	-
Médecins	-	-
Soignants	-	-
<i>Dont AS</i>	-	-
<i>Dont ASHQ</i>	-	-
<i>Dont IDE</i>	-	-

➤ Pas de demande de rupture conventionnelle en 2022.

Départ	Détachement		Démission		Congé parental		Mutation	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	-	-	2	-	-	-	-	-
Logistiques	-	-	1	-	-	-	-	-
Médecins	-	-	-	1	-	-	-	-
Soignants	-	-	10	1	1	-	4	-
<i>Dont AS</i>	-	-	5	-	-	-	2	-
<i>Dont ASHQ</i>	-	-	3	1	1	-	-	-
<i>Dont IDE</i>	-	-	2	-	-	-	2	-
TOTAL	0	0	13	2	1	0	4	0

4. La formation :

a) Le nombre des agents en formation initiale et continue

LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES 2022 :

La formation professionnelle des agents a connu une année 2022 difficile du fait de la situation pandémique que nous avons traversée et des difficultés à pourvoir le remplacement des agents en formation par des agents occupant les mêmes fonctions. **Malgré cela, l'établissement s'est adapté en essayant de maintenir l'effort de formation auprès des agents.** Le budget formation total engagé au cours de l'année 2022 est de **222 120,68 euros**, incluant les Études Promotionnelles et hors Formation Sécurité Incendie. Toutes formations confondues, le plan de développement des compétences 2022 de l'établissement, entièrement dépensé ou reporté sur l'exercice suivant, a concerné 85 agents, pour un total de 134 participants car certains agents ont bénéficié de plusieurs formations. D'ailleurs, certaines formations se poursuivent sur l'année 2023.

Les axes principaux du plan de développement des compétences pluriannuel ont pour objectifs la **bientraitance au quotidien, le respect de la citoyenneté de l'habitant et l'amélioration des conditions de travail des agents.** Ils se fondent sur la formation de l'ensemble des personnels, toutes catégories professionnelles confondues, principalement sur les thèmes suivants : prendre soin et bientraitance, prise en charge psychiatrique en EHPAD, accompagnement des personnes en fin de vie, douleur, ainsi que la gestion des situations de violence et d'agressivité.

En 2022, deux Agents des Services Hospitaliers Qualifiés de l'établissement ont obtenu le **Diplôme d'État d'Aide-Soignant** suite à leur formation. Par ailleurs, un Aide-Soignant de l'établissement a obtenu le **Diplôme d'Assistant de Soins en Gériatrie**.

Les formations « Prendre soin et bientraitance », « Prise en charge de la douleur » et « Prévenir et gérer les situations de violence et d'agressivité » se sont poursuivies cette année, conformément au constat du Document Unique et à l'analyse des fiches d'événements indésirables. Pour diminuer les risques liés aux troubles musculosquelettiques, la formation « **Ergomotricité en Gériatrie** » a été priorisée en 2022. Dans ce cadre, 29 agents ont pu se former et bénéficier de cette expertise interne.

En matière de sécurité et sous la contrainte des restrictions ou reports imposés par l'épidémie de la COVID-19, seulement 32 agents ont bénéficié d'une **formation sur la Sécurité Incendie**. Habituellement, **48 agents** bénéficient de cette formation chaque année (4 groupes de 12 personnes).

En interne, le pool de personnes ressources pour des formations internes et adaptées reste pluridisciplinaire (Médecins salariés, Cadres de Santé Paramédicaux, Psychologues, Informaticien, Ergothérapeute, Diététicienne et Aides-Soignants). Il permet de mieux répondre aux attentes de l'institution et des agents tout en réalisant des économies substantielles.

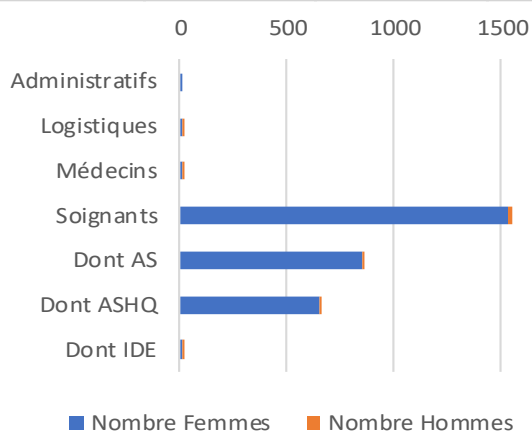
Enfin, au niveau des formations qualifiantes, deux Agents des Services Hospitaliers Qualifiés sont en cours d'obtention du **Diplôme d'État d'Aide-Soignant**. Deux Aides-Soignants sont en cursus menant au **Diplôme d'État d'Infirmier**.

Nombre d'agents formés	Ayant suivi au moins une formation statutaire		Ayant suivi au moins une formation professionnelle		dont via une formation à distance		dont via l'utilisation d'un CPF		Ayant obtenu un diplôme via la VAE	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-
Logistiques	-	-	6	5	-	-	-	-	-	-
Médecins	-	-	2	2	-	-	-	-	-	-
Soignants	7	-	55	7	-	-	-	-	-	-
Dont AS	2	-	29	3	-	-	2	-	-	-
Dont ASHQ	5	-	13	2	-	-	4	-	-	-
Dont IDE	-	-	7	2	-	-	-	-	-	-
TOTAL	7	0	64	14	0	0	0	0	0	0

Montant des dépenses en formation

222 120.68 €

Jours de formation	Nombre	
	Femmes	Hommes
Administratifs	9	0
Logistiques	12	11
Médecins	10	3
Soignants	1535	13
Dont AS	849	5
Dont ASHQ	649	6
Dont IDE	10	2
TOTAL	1566	27



a) Les dépenses de formation

Formation statutaire			
INTITULÉS	Nbre d'agents	Nbre de jours	Coût
DE AIDE-SOIGNANT	5	735	74 816.62
DE IDE	2	612	81 580.19
TOTAL	7	1347	156 396.81
Formation Continue			
INTITULÉS	Nbre d'agents	Nbre de jours	Coût
PARCOURS FINANCIER EHPAD	1	6	11 707.62
BONNE PRATIQUE HYGIÈNE BLANCHISSERIE	9	18	2 232.00
ERGOMOTRICITÉ EN GÉRIATRIE	14	28	6 050.80
RECYCLAGE ERGOMOTRICITÉ EN GÉRIATRIE	15	15	2 874.13
PARTICIPER AUX SOINS DE PERSONNE ÂGÉE	1	10	2 602.70
RECYCLAGE SSIAP 1	1	2	796.14
MAINTENANCE DES COMPETENCES SST	1	1	327.72
CHAÎNE DE FACTURATION FACDIS	1	1	1 074.66
ÉTAT PRÉVISIONNEL DES RECETTES ET DES DÉPENSES	1	2	3 902.54
FORMATION RÉFÉRENT BL SOINS	12	24	2 917.35
FORMATION BL SOINS	20	20	1 630.75
DISPOSITIF MAASE	4	4	2 884.88
AFGSU 2	4	12	3 120.96
SENSIBILISATION DOULEURS	3	6	1 465.62
TUTEUR DE STAGE	3	12	2 435.55
DÉNUTRITION	3	6	1 871.91
AFGSU 1	6	12	2 832.39
PERSONNE ÂGÉE VIOLENTE	4	12	4 201.53
ANIMATION FLASH	3	6	2 142.16
INTIMITÉ ET SEXUALITÉ	5	10	2 722.32
ASSISTANT SOINS GÉRONTOLOGIE	1	20	4 464.52
PERFECTIONNEMENT DOULEUR	3	6	1 465.62
TOTAL	120	233	65 723.87
FORMATION MÉDICALE			
INTITULÉS	Nbre d'agents	Nbre de jours	Coût
REPÉRAGE DES CAPACITÉS INTRINSEQUE	1	1	0.00
FORMATION BL SOINS MÉDECIN	4	4	0.00
SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES	1	1	100.00
DIU MÉDECINE DE LA PERSONNE ÂGÉE	1	7	544.00
TOTAL	7	13	644.00
FORMATION RÉGLEMENTAIRE			
INTITULÉS	Nbre d'agents	Nbre de jours	Coût
SECURITÉ INCENDIE	32	32	3 056.80

b) Les types de formations dispensées

- Se référer au tableau du plan de développement des compétences 2022.
- Pour l'année 2022, deux formations statutaires et vingt-six formations continues.

c) Le nombre et la durée des formations

- Se référer au tableau du plan de développement des compétences 2022.
- Pour l'année 2022, deux formations statutaires et vingt-six formations continues.

d) Les décisions prises sur les demandes de formation

- Deux agents de la Résidence DEBROU sont partis en formation d'Aide-Soignant en 2022 et reviendront diplômés en 2023 à la suite de la réussite au concours.
- Deux agents de la Résidence DEBROU sont en cours de formation d'Infirmier (2^{ème} année en 2022).
- Un agent a débuté un contrat d'apprentissage pour obtenir le diplôme d'Aide-Soignant mais a pris la décision d'arrêter sa formation en 2022.
- Deux agents ont obtenu le diplôme d'Aide-Soignant en 2022.
- Dans le cadre du concours d'entrée à l'école d'Aide-Soignant, il y a eu deux candidatures d'Agents des Services Hospitaliers Qualifiés. Les deux candidatures ont été retenues par le jury et les deux agents ont bénéficié du Congé de Formation. Ces deux agents sont féminins et sont situés dans la tranche d'âge des moins de 25 ans.
- Chaque année, les agents sont invités à remplir un document concernant leur souhait de formation. Toutes les demandes sont étudiées. Un projet de plan de formation est alors établi pour être soumis ensuite à l'avis du Comité Technique d'Établissement. Cette proposition de plan de formation est votée par le Comité Technique d'Établissement.

5. Les rémunérations :

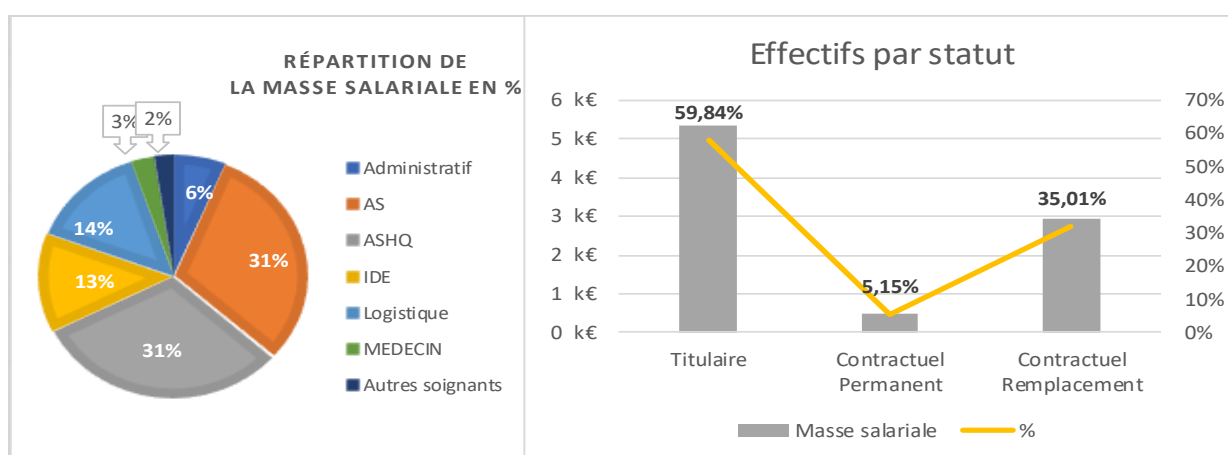
a) La masse salariale

- En 2022, le coût total de la masse salariale, charges sur salaires comprises, est de **9 235 154 euros**. Le personnel soignant représente 80% de la masse salariale, les 20% restant sont affectés à l'administration et à la logistique. Les agents fonctionnaires et les contractuels permanents représentent près de 65% du volume total des dépenses. Les charges de personnel représentent 80% des dépenses de l'établissement en 2022.

Masse salariale Effectifs 2022	Fonctionnaires		Contractuels permanents		Contractuels non permanents		Effectif Total	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	4	1	3	2	4	-	11	3
Logistiques	12	11	-	-	9	11	21	22
Médecins	-	-	3	3	-	-	3	3
Soignants	95	6	1	-	154	23	250	29
<i>Dont AS</i>	53	4	-	-	22	1	75	5
<i>Dont ASHQ</i>	21	1	-	-	121	22	142	23
<i>Dont IDE</i>	16	2	1	-	7		24	2
TOTAL	111	18	7	5	167	34	285	57

Masse salariale 2022 (en €)	Montant brut de la rémunération annuelle		Charges sociales		Total	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	253 290 €	150 547 €	135 587 €	73 930 €	388 877 €	224 477 €
Logistiques	441 448 €	367 438 €	248 465 €	200 210 €	689 913 €	567 648 €
Médecins	65 617 €	102 748 €	33 240 €	54 031 €	98 857 €	156 779 €
Soignants	4 076 899 €	489 038 €	2 252 955 €	270 733 €	6 329 854 €	759 771 €
<i>Dont AS</i>	1 685 708 €	125 414 €	926 394 €	69 721 €	2 612 102 €	195 135 €
<i>Dont ASHQ</i>	1 562 606 €	270 204 €	869 728 €	150 954 €	2 432 334 €	421 158 €
<i>Dont IDE</i>	692 658 €	93 421 €	381 135 €	50 058 €	1 073 793 €	143 479 €
TOTAL	4 837 254 €	1 109 771 €	2 670 246 €	598 904 €	7 507 500 €	1 708 675 €

➤ Aucun agent n'a bénéficié de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA)



b) Les traitements indiciaires

Agents sur emploi permanent rémunérés	Montant brut du Traitement Indiciaire et CTI	
	Femmes	Hommes
Administratifs	168 728 €	100 328 €
Logistiques	274 661 €	231 875 €
Médecins	65 191 €	94 736 €
Soignants	2 015 065 €	178 677 €
<i>Dont AS</i>	1 162 505 €	87 347 €
<i>Dont ASHQ</i>	450 336 €	19 949 €
<i>Dont IDE</i>	561 259 €	68 680 €
TOTAL	2 523 645 €	605 616 €

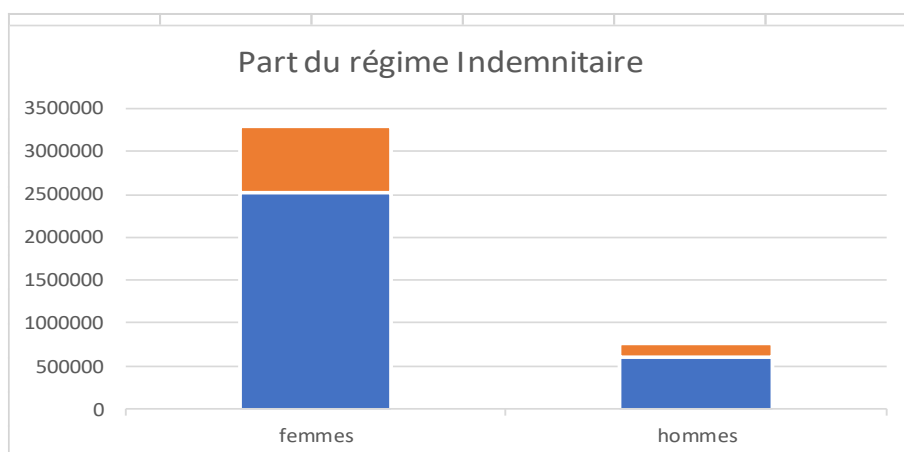
Agents sur emploi non permanent	Montant brut du Traitement Indiciaire et du CTI	
	Femmes	Hommes
Administratifs	26 087 €	-
Logistiques	97 836 €	77 111 €
Médecins	-	-
Soignants	1 096 238 €	199 756 €
<i>Dont AS</i>	165 620 €	2 346 €
<i>Dont ASHQ</i>	831 418 €	283 736 €
<i>Dont IDE</i>	66 532 €	-
TOTAL	1 220 161 €	276 867 €

c) Les primes et indemnités

Agents sur emploi permanent	Montant brut des primes et indemnités annuelles	
	Femmes	Hommes
Administratifs	55 502 €	50 219 €
Logistiques	55 558 €	41 917 €
Médecins	427 €	8 012 €
Soignants	664 321 €	65 673 €
<i>Dont AS</i>	407 205 €	33 951 €
<i>Dont ASHQ</i>	94 648 €	6 981 €
<i>Dont IDE</i>	143 293 €	24 741 €
TOTAL	775 808 €	165 821 €

Agents sur emploi non permanent	Montant brut des primes et indemnités annuelles	
	Femmes	Hommes
Administratifs	2 973 €	-
Logistiques	13 394 €	16 536 €
Médecins	-	-
Soignants	301 275 €	44 932 €
<i>Dont AS</i>	68 138 €	1 769 €
<i>Dont ASHQ</i>	215 835 €	43 163 €
<i>Dont IDE</i>	14 995 €	-
TOTAL	317 642 €	61 468 €

d) La distribution des traitements et des rémunérations



- En 2022, la part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 22,96%.

e) Somme des dix plus hautes rémunérations

Année	Masse salariale brute	Hommes	Femmes
2022	553 889 €	20%	80%

f) Les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes

Egalité Homme/Femme Par Grade	Ecart de rémunération par rapport à la moyenne des salaires		Egalité Homme/Femme Par CSP du Grade	Ecart de rémunération par rapport à la moyenne des salaires	
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes
Administratifs	-10%	34%	A	3 354	4 670
Logistiques	0%	-1%			
Médecins	-5%	3%	B	2 828	2 709
Soignants	-1%	5%			
<i>Dont AS</i>	0%	-4%	C	2 372	2 439
<i>Dont ASHQ</i>	-1%	9%			
<i>Dont IDE</i>	-2%	13%			
Salaire médian	2 357,22	2 240,06	Salaire moyen	2 663	2 827

- L'index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'année 2022 a été élaboré à partir du site internet egapro.travail.gouv.fr. Il est annexé au présent rapport.

6. La santé et la sécurité au travail :

a) La nature des risques professionnels

- Le tableau récapitulatif des déclarations d'accidents de service et maladies professionnelles est annexé au présent rapport

En nombre de jours d'absence	Accidents du travail		Accidents de trajet		Affections psychiques reconnues imputables au service		Maladies professionnelles		Maladies à caractère professionnel		Total	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Logistiques	0	0	0	0	0	0	401	365	0	0	401	365
Médecins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Soignants	503	25	63	0	0	0	837	0	0	0	1403	25
<i>Dont AS</i>	411	0	0	0	0	0	837	0	0	0	1248	0
<i>Dont ASHQ</i>	92	25	63	0	0	0	0	0	0	0	155	25
<i>Dont IDE</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moins de 25 ans	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
De 25 à 40 ans	5	1	1	0	0	0	0	0	0	0	6	1
De 41 à 55 ans	3	0	0	0	0	0	6	0	0	0	9	0
Plus de 55 ans	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	1
TOTAL	503	25	63	0	0	0	1238	365	0	0	1804	390

b) Le nombre et la nature des accidents du travail, maladies professionnelles et affections ainsi que les reclassements des agents reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions

Accidents de service et maladies professionnelles 2022	Accidents du travail		Accidents de trajet		Affection psychique reconnue imputable au service		Maladies professionnelles		Maladies à caractère professionnel		Total	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Logistiques	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Médecins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Soignants	9	1	0	0	0	0	2	0	0	0	11	1
<i>Dont AS</i>	2	0	0	0	0	0	2	0	0	0	4	0
<i>Dont ASHQ</i>	6	1	0	0	0	0	0	0	0	0	6	1
<i>Dont IDE</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moins de 25 ans	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
De 25 à 40 ans	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0
De 41 à 55 ans	5	0	0	0	0	0	2	0	0	0	7	0
Plus de 55 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	10	1	0	0	0	0	2	0	0	0	12	1

c) Le nombre et la nature des arrêts de travail imputables au service

Circonstances des accidents du travail en nombre (avec ou sans arrêt de travail)	Blessure par un résident (volontaire ou non)		Accident avec machines, outillage, chariots, mobilier		Blessure en manutention		Chute de hauteur Chute de plain-pied		Glissade sur sol mouillé	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Logistiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Médecins	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Soignants	-	-	1	-	3	-	2	-	2	-
<i>Dont AS</i>	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-
<i>Dont ASHQ</i>	-	-	-	-	2	-	2	-	1	-
<i>Dont IDE</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Moins de 25 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
De 25 à 40 ans	-	-	-	-	3	-	2	-	1	-
De 41 à 55 ans	-	-	1	-	1	-	-	-	1	-
Plus de 55 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	0	0	1	0	3	0	2	0	2	0

Circonstances des accidents du travail en nombre (avec ou sans arrêt de travail)	Piqûre / Coupure		Heurt et bris de verre		Choc électrique		Risques pour la vue		Contacts avec déchets	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Logistiques	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Médecins	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Soignants	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-
<i>Dont AS</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Dont ASHQ</i>	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-
<i>Dont IDE</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Moins de 25 ans	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-
De 25 à 40 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
De 41 à 55 ans	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plus de 55 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0

d) Le nombre et la nature des signalements enregistrés dans le dispositif prévu par l'article 6 quater A de la loi du 13 juillet 1983

En nombre de saisine du dispositif de signalement par motif	Nombre	En nombre de saisine du dispositif de signalement par motif	Nombre
Blessures par un résident (volontaire ou non)	4	Contact avec personne contagieuse	0
Piqûre ou coupure	1	Exposition aux bruits et vibrations	0
AES (Accident Exposant au Sang)	0	Contact ou projection de produit chimique	0
Heurt et bris de verre	1	Risques pour la vue	1
Accident avec machines, outillage, chariot, mobilier	5	Nuissances thermiques	0
Brûlure	0	Accident de trajet	0
Choc électrique	1	Attitude / comportement inadapté au service	0
Blessure en manutention	6	Souffrance éthique / conflits de valeurs au travail	1
Chute de hauteur ou plain-pied	2	Violence ou conflit (Habitant/Agent)	34
Glissement sur sol mouillé	4	Violence ou conflit (Famille ou proche/Agent)	6
Ventilation insuffisante	0	Violence ou conflit (inter personnel)	3
Gaz ou vapeurs irritants ou nocifs	0	Pression affective ou stress émotionnel au travail	0
Inhalation de poussières	0	Désorganisation du travail / absentéisme subi	31
Contamination par des liquides souillés	0	Autres	5
Contact avec des déchets	1		

e) Le nombre de suicides et tentatives de suicide

- Pas de cas en 2022.
- Pas d'accident mortel reconnu imputable au service en 2022.

f) Les acteurs de la prévention et leurs activités

- Il existe un référent de la prévention au sein de la Résidence DEBROU.

g) Les instances de prévention et leurs activités

- Le CHSCT s'est réuni cinq fois dans le cours de l'année 2022 dans le respect de la réglementation. Pas de recours à un expert certifié. Pas de signalement d'un danger grave et imminent et droit de retrait.

h) Les commissions médicales

- En 2022, pas de demande de période de préparation au reclassement.
- Au cours de l'année 2022, la Résidence DEBROU a demandé un avis aux commissions médicales concernant sept agents : cinq femmes et deux hommes :
 - Deux agents ont bénéficié d'une reprise en temps partiel thérapeutique à la suite d'un Congé de Maladie Ordinaire pour l'un et à la suite d'un Congé Longue Maladie pour l'autre.
 - Deux agents ont continué à bénéficier d'un temps partiel thérapeutique qui avait débuté en 2021.
 - Un agent a bénéficié d'une mise en retraite pour invalidité.
 - Quatre agents sont en position de Mise en Disponibilité d'Office pour Raison de Santé à la suite d'un Congé Longue Durée pour un agent, d'un Congé Longue Maladie pour deux agents et d'un Congé de Maladie Ordinaire pour un agent.
- Pas de licenciement pour inaptitude physique en 2022.

i) Les documents de prévention et d'évaluation des risques professionnels

- Le Document Unique d'Évaluation et de Prévention des Risques Professionnels (DUERP) est mis à jour annuellement.

j) La mise en œuvre des actions de prévention des risques professionnels

- L'achat d'équipements de prévention et les formations pour prévenir les risques sont mises en place après avis du CHSCT. Pas de recours à l'inspection du travail en 2022.
- Un agent a bénéficié de la formation SST, 32 agents ont bénéficié de la formation incendie, 1 agent a bénéficié de la formation SSIAP 1, 10 agents ont bénéficié de la formation AFGSU et 29 agents ont bénéficié de la formation ergomotricité en gériatrie.
- Pas d'accident ayant donné lieu à la reconnaissance d'une invalidité ni de nouvelle incapacité permanentes par suite d'un accident de service, de trajet ou d'une maladie professionnelle.
- Pas de déclaration d'acte de victimes de violence, de discriminations, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes au cours de l'année
- Pas de reconnaissance d'une faute inexcusable de l'employeur au cours de l'année.
- Pas de mesure de protection fonctionnelle demandée ou mise en œuvre au cours de l'année.
- Médecine de prévention :
 - Le Docteur ROULLIER Stéphanie est le Médecin du Travail affecté à la Résidence DEBROU dans le cadre d'une convention avec le service de Santé au Travail du CHRU de TOURS.
 - 19 agents de la Résidence DEBROU ont bénéficié d'une visite médicale auprès du Docteur ROULLIER. 15 agents à la demande de l'administration et 4 agents à leur demande.
- Le Médecin du travail présente chaque année un rapport annuel devant le CHSCT.
- Handicap :
 - Huit travailleurs handicapés employés sur emploi permanent. L'effectif total en équivalent temps plein au 31 décembre 2022 pour le calcul de l'obligation d'emploi est de 169,16 ETP soit un nombre de bénéficiaires au vu de l'obligation d'emploi de 10 ETP.

7. L'organisation du travail et l'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail:

a) Les cycles de travail

Cycles de travail selon effectif physique au 31/12	Horaire jour		Horaire en alternance matin et après-midi		Horaire nuit	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	7	3	0	0	0	0
Logistiques	15	14	0	0	0	0
Médecins	0	0	3	3	0	0
Soignants	19	1	114	11	10	3
<i>Dont AS</i>	7	0	42	3	2	0
<i>Dont ASHQ</i>	4	0	60	7	5	3
<i>Dont IDE</i>	2	1	12	1	3	0
Moins de 25 ans	3	0	26	5	0	1
De 25 à 40 ans	15	7	35	6	4	1
De 41 à 55 ans	15	5	42	0	4	1
Plus de 55 ans	8	6	14	3	2	0
TOTAL	41	18	117	14	10	3

- Pas de recours à l'annualisation du temps de travail.
- Pas d'organisation du travail avec un repos quotidien fixé à 11 heures.
- Pas d'existence d'un pool de remplacement.
- 1 606 nuits de travail en 2022.

Nombre de nuits au Cours de l'année	Horaire Nuit	
	Femmes	Hommes
Administratifs	0	0
Logistiques	0	0
Médecins	0	0
Soignants	15	3
<i>Dont AS</i>	3	0
<i>Dont ASHQ</i>	9	3
<i>Dont IDE</i>	3	0
Moins de 25 ans	1	1
De 25 à 40 ans	7	1
De 41 à 55 ans	5	1
Plus de 55 ans	2	0
TOTAL	15	3

b) L'organisation du travail

- L'accord local de la Résidence DEBROU a été réactualisé et signé le 26 septembre 2022 avec les Représentants du personnel (Syndicat Sud Santé Sociaux).

c) Les quotités de temps de travail, notamment le temps non complet ou incomplet et le temps partiel

Répartition des effectifs en fonction au 31/12 - sur emploi à temps complet	À temps plein		À temps partiel de droit (quotité 90%)		À temps partiel sur autorisation (quotité 90%)		À temps partiel de droit (quotité 80%)		À temps partiel sur autorisation (quotité à 80%)		temps partiel sur autorisation (quotité à 50%)		À temps partiel sur autorisation (quotité à 50%)	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	7	3												
Logistiques	14	12						1						
Médecins		1												
Soignants	123	10					1		6					
<i>Dont AS</i>	49	3					1		1					
<i>Dont ASHQ</i>	57	5							3					
<i>Dont IDE</i>	16	2												
Moins de 25 ans	23	2												
De 25 à 40 ans	44	11					1	1	2					
De 41 à 55 ans	56	6							4					
Plus de 55 ans	21	7												
TOTAL	144	26	0	0	0	0	1	1	6	0	0	0	0	0

Répartition des effectifs en fonction au 31/12 - sur emploi à temps incomplet	À temps partiel (quotité 85,71%)		À temps partiel (quotité 70%)		À temps partiel (quotité 50%)		À temps partiel (quotité 33,33%)	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	-	-	-	-	-	-	0	0
Logistiques	1	-	-	1	-	-	0	0
Médecins	-	-	-	-	1	1	2	1
Soignants	9	5	-	-	4	-	0	0
<i>Dont AS</i>	-	-	-	-	-	-	0	0
<i>Dont ASHQ</i>	9	5	-	-	-	-	0	0
<i>Dont IDE</i>	-	-	-	-	1	-	0	0
Moins de 25 ans	5	4	-	-	1	-	0	0
De 25 à 40 ans	4	1	-	1	2	-	1	0
De 41 à 55 ans	1	-	-	-	1	-	0	0
Plus de 55 ans	-	-	-	-	1	1	1	1
TOTAL	10	5	0	1	5	1	2	1

Nombre de demandes liées au temps de travail	Présentées		Acceptées dont 1ère demande		Acceptées dont modification de quotité	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	-	-	-	-	-	-
Logistiques	-	1	-	1	-	-
Médecins	-	-	-	-	-	-
Soignants	2	-	2	-	-	-
<i>Dont AS</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Dont ASHQ</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Dont IDE</i>	-	-	-	-	-	-
Moins de 25 ans	-	-	-	-	-	-
De 25 à 40 ans	1	1	1	1	-	-
De 41 à 55 ans	1	-	1	-	-	-
Plus de 55 ans	-	-	-	-	-	-
TOTAL	2	1	2	1	0	0

d) Les heures supplémentaires rémunérées et complémentaires

Nombre d'agents en fonction au 31 décembre ayant effectué des heures supplémentaires au cours de l'année	Heures Supplémentaires Rémunérées		Heures Supplémentaires Récupérées		Heures Complémentaires Rémunérées		Heures Complémentaires Récupérées	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	-	1	-	-	-	-	-	-
Logistiques	-	-	7	3	-	1	-	-
Médecins	-	-	-	-	-	-	-	-
Soignants	43	5	17	1	-	-	-	-
<i>Dont AS</i>	15	3	6	-	-	-	-	-
<i>Dont ASHQ</i>	22	1	1	-	-	-	-	-
<i>Dont IDE</i>	6	1	7	1	-	-	-	-
Moins de 25 ans	12	1	-	-	-	-	-	-
De 25 à 40 ans	13	5	8	2	-	1	-	-
De 41 à 55 ans	16	1	10	2	-	-	-	-
Plus de 55 ans	2	-	6	-	-	-	-	-
TOTAL	43	6	24	4	0	1	0	0

Nombre d'heures supplémentaires effectuées au cours de l'année	Heures Supplémentaires Rémunérées		Heures Supplémentaires Récupérées		Heures Complémentaires Rémunérées		Heures Complémentaires Récupérées	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	-	2,5	-	-	-	-	-	-
Logistiques	-	-	120	52,5	-	112,5	-	-
Médecins	-	-	-	-	-	-	-	-
Soignants	550	70	255	15	-	-	-	-
<i>Dont AS</i>	200	40	150	-	-	-	-	-
<i>Dont ASHQ</i>	270	10	7,5	-	-	-	-	-
<i>Dont IDE</i>	80	20	67,5	1,5	-	-	-	-
Moins de 25 ans	130	10	-	-	-	-	-	-
De 25 à 40 ans	160	172	90	37,5	-	112,5	-	-
De 41 à 55 ans	230	3	150	30	-	-	-	-
Plus de 55 ans	30	0	135	-	-	-	-	-
TOTAL	550	72,5	375	67,5	0	112,5	0	0

e) Les heures écartées au regard du temps annualisés et des systèmes de décompte

- Pas d'heures écartées en 2022.

f) Les astreintes et interventions

Nombre d'agents en fonction au 31/12	Soumis à des astreintes		Ayant bénéficié d'un repos compensateur	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	1	1	0	0
Logistiques	0	0	0	0
Médecins	0	0	0	0
Soignants	5	1	0	0
<i>Dont AS</i>	0	0	0	0
<i>Dont ASHQ</i>	0	0	0	0
<i>Dont IDE</i>	5	1	0	0
Moins de 25 ans	0	0	0	0
De 25 à 40 ans	2	0	0	0
De 41 à 55 ans	2	1	0	0
Plus de 55 ans	2	1	0	0
TOTAL	17	5	0	0

g) Le télétravail et le travail à distance

- Aucun agent n'exerce ses fonctions dans le cadre d'un télétravail régulier. Le télétravail est autorisé en fonction de situations exceptionnelles ou dans le cadre de raison de santé validé par la médecine du travail.

h) L'existence de chartes et accords relatifs au temps de travail et au télétravail

- L'organisation du travail est basée sur l'accord local de la Résidence DEBROU réactualisé et signé le 26 septembre 2022 avec les Représentants du personnel (Syndicat SUD SANTÉ SOCIAUX).

i) Les droits à jours de congé

Nombre de jours de congés personnel planning fixe	Nombre de jours de congés pris CA		Nombre de jours de congés pris RTT		Nombre de congés non pris et non versés au CET	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	190	84	112	48	0	0
Logistiques	381	344	166	140	0	0
Médecins	34	47	0	0	0	0
Soignants	2546	244	965	101	0	0
<i>Dont AS</i>	1270	111	482	50	0	0
<i>Dont ASHQ</i>	673	68	220	17	0	0
<i>Dont IDE</i>	486	65	220	34	0	0
Moins de 25 ans	261	38	106	13	0	0
De 25 à 40 ans	1025	345	367	163	0	0
De 41 à 55 ans	1252	130	524	55	0	0
Plus de 55 ans	613	206	246	58	0	0
TOTAL	3151	719	1243	289	0	0

j) Les comptes épargne-temps

Compte épargne temps	Nombre total de CET ouverts au 31/12		Dont nombre de compte CET ouverts au cours de l'année		Nombre total de jours stockés	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	1	1	0	0	13	40
Logistiques	0	0	0	0	0	0
Médecins	0	0	0	0	0	0
Soignants	1	1	0	0	20	8
<i>Dont AS</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Dont ASHQ</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Dont IDE</i>	1	1	0	0	20	8
Moins de 25 ans	0	0	0	0	0	0
De 25 à 40 ans	1	0	0	0	13	0
De 41 à 55 ans	0	1	0	0	0	40
Plus de 55 ans	1	1	0	0	20	8
TOTAL	2	2	0	0	33	48

k) Les absences liées à des raisons de santé ainsi qu'à d'autres motifs

➤ Tableau de l'absentéisme de la Résidence DEBROU publié en annexe.

Répartition par type d'absentéisme

CAUSES	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Prog. 22/21
Maladie ordinaire	2 962	2 527	3 046	3 341	3 316	3 148	-5,07%
CLM/CLD/DOS	1 578	1 825	3 306	3 144	2 247	1 364	-39,30%
Maladie Professionnelle	732	804	670	1 102	1 288	1 603	24,46%
Maternité	630	493	1 087	536	580	544	-6,21%
Accidents du Travail	478	1 070	453	1 073	1 113	591	-46,90%
Congés Enfant malade	35	54	30	14	44	34	Non Sign.
DC	15	34	11	10	14	10	Non Sign.
Congés Exceptionnels	74	54	170	182	334	411	Non Sign.
Absentéisme Total	6 504	6 861	8 773	9 402	8 936	7 705	-13,78%
Effectif autorisé	156,7	156,7	163,7	163,7	163,7	165	
Taux Absentéisme	11,37%	12,00%	14,68%	15,74%	14,96%	12,79%	
Soit en Nbr. d'Agents manquants sur l'année	18	19	24	26	24	21	

Les principales caractéristiques de l'absentéisme pour l'exercice 2022 sont les suivantes :

Si l'absentéisme 2022 a diminué de 13,78% par rapport à celui de 2021 avec un total de 7 705 jours, il reste un sujet de préoccupation quotidien pour l'établissement. En effet, cet absentéisme important pèse sur la qualité des soins dus aux habitants et trouble fortement la qualité de vie au travail des personnels.

À l'analyse, nous observons les principaux faits suivants :

- **Une baisse de l'absentéisme lié aux risques professionnels** (Maladie professionnelle et Accident de Service) qui a évolué de 2 401 jours en 2021 pour atteindre 2 194 jours en 2022. Cet absentéisme représente 28% de l'absentéisme total.
- **Une diminution de l'absentéisme pour Maladie Ordinaire** avec une baisse de l'absentéisme pour maladie ordinaire liée à la COVID-19.
- **Une diminution importante de l'absentéisme de longue durée pour Maladie** (Congé Longue Maladie, Congé Longue Durée et Disponibilité d'Office pour Raison de Santé) de 883 jours,
- Une hausse de l'absentéisme pour Congé Maternité de 44 jours sur l'année.
- **En moyenne 14 agents à temps plein sont absents toute l'année**, ce qui est en forte diminution par rapport à l'année précédente 18 agents.

- Une diminution du nombre de jours de Temps Partiel Thérapeutique réalisée en 2022, 452 jours en 2022 versus 1 283 jours en 2021.

Les postes aménagés au sein de la Résidence DEBROU, attribués pour certains agents depuis plusieurs années, restent nombreux. Ils reflètent des situations qui seront difficilement résolues à moyen terme. Les demandes de postes aménagés restent toujours difficiles à satisfaire de par la nature de notre mission mais également parce qu'elles impactent directement l'organisation générale du travail dans les services de soins, de l'administration et de la logistique.

Dans le détail, nous observons une forte diminution de l'absentéisme pour Accident du Travail passant de 1 113 jours en 2021 à 591 jours en 2022, soit une baisse de 46,90 %. Il est à noter que seulement un agent comptabilise à lui seul, 365 jours d'absence. De plus, le nombre d'agents victimes d'un accident du travail a diminué en 2022 (16 en 2021 versus 11 en 2022).

L'absentéisme pour Maladie Professionnelle a augmenté de 24,46 %. Le nombre de déclarations de Maladie Professionnelle a diminué (5 en 2021 pour 2 en 2022). Il est à noter, toutefois, que quatre agents comptabilisent 1 460 jours d'absence pour Maladie Professionnelle sur les 1 603 jours observés de l'année 2022. Également, il convient de prendre en compte le fait que 23 jours d'absence proviennent d'une Maladie Professionnelle déclarée au cours de l'année 2022. Les pathologies touchant les membres supérieurs et le dos restent toujours récurrentes (épicondylites, tendinites, canal carpien et lombalgies). Ces pathologies concernent principalement les Aides-Soignants, les Agents des Services Hospitaliers Qualifiés ainsi que les Buandiers. Pour prévenir ces risques professionnels, le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels est régulièrement mis à jour. Chaque agent est notamment sensibilisé individuellement à respecter l'ensemble des modes opératoires de l'établissement, suivre les formations nécessaires et à utiliser tous les équipements mis à disposition. Dans le cadre de cette politique interne, il est notamment priorisé l'acquisition d'équipements ergonomiques et les formations internes de manutention.

L'absentéisme pour Maladie Ordinaire a légèrement diminué de 5,07 % (3 148 jours en 2022 versus 3 316 jours en 2021). À noter que 640 jours en 2022 sont dus à la crise sanitaire COVID-19 contre 859 jours en 2021, soit 20 % de l'absentéisme pour maladie ordinaire !

Favorablement, nous constatons une baisse de 39,30 % de l'absentéisme pour **Congé Longue Maladie, Congé Longue Durée et Disponibilité d'Office pour Raison de Santé** passant de 2 247 jours en 2021 à 1 364 jours en 2022. Cela est dû à une forte implication de la Résidence DEBROU dans l'accompagnement des agents concernés à travers différents dispositifs réglementaires à sa disposition (reprise sur poste aménagé ou en temps partiel thérapeutique, accompagnement de l'agent vers un dispositif de départ en retraite en lien avec sa situation).

Absentéisme en nombre de jours	Accident du travail		Maladie ordinaire		CLM-CLD-DOS		Maternité Paternité	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	-	-	15	5	-	-	22	-
Logistiques	-	-	73	78	-	587	-	50
Médecins	-	-	14	21	-	-	-	-
Soignants	566	25	2806	136	777	-	459	13
<i>Dont AS</i>	411	-	1145	59	730	-	160	13
<i>Dont ASHQ</i>	155	25	1401	59	47	-	182	-
<i>Dont IDE</i>	-	-	190	18	-	-	117	-
Moins de 25 ans	-	16	267	41	-	-	-	-
De 25 à 40 ans	121	9	1051	108	-	-	432	38
De 41 à 55 ans	80	-	908	18	730	-	49	25
Plus de 55 ans	365	-	682	73	47	587	-	-

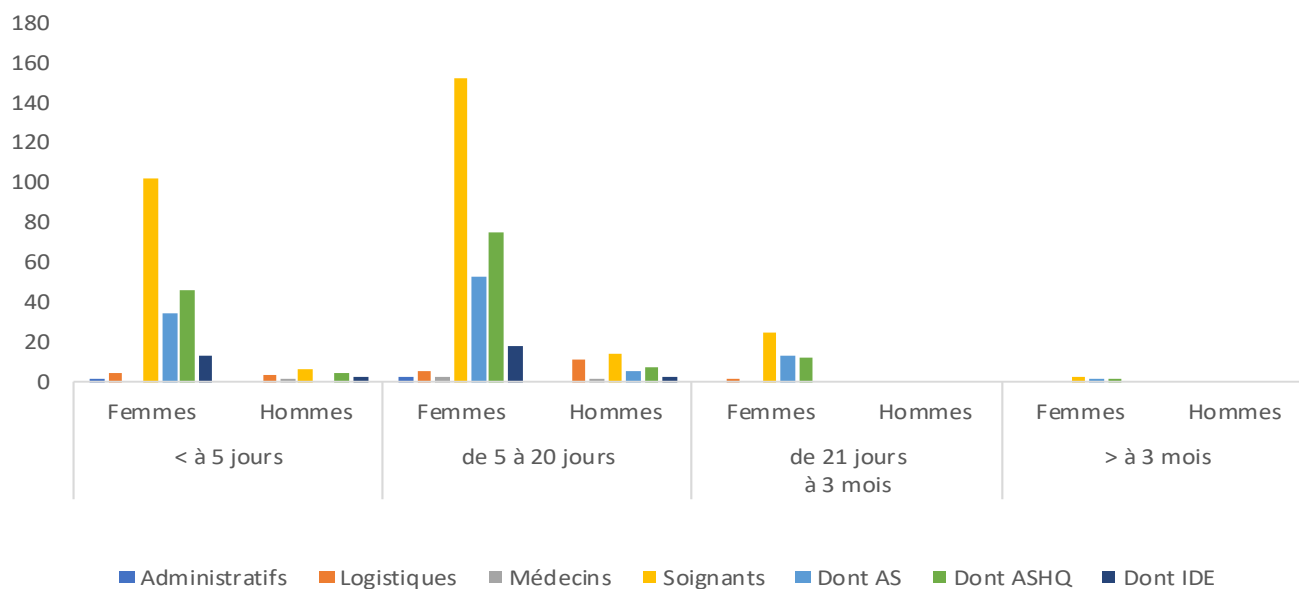
Absentéisme en nombre de jours	Enfants malades		Evènements Familiaux		Maladie professionnelle		Autres	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	-	3	-	3	-	-	-	-
Logistiques	1	-	1	4	401	365	-	1
Médecins	-	-	-	-	-	-	-	-
Soignants	27	3	30	5	837	-	349	28
<i>Dont AS</i>	6	3	16	-	837	-	19	1
<i>Dont ASHQ</i>	18	-	8	-	-	-	330	27
<i>Dont IDE</i>	-	-	5	5	-	-	-	-
Moins de 25 ans	-	-	7	-	-	-	189	11
De 25 à 40 ans	19	5	13	9	-	-	66	15
De 41 à 55 ans	9	1	8	3	1238	-	87	3
Plus de 55 ans	-	-	3	-	-	365	7	-

Congés maladie soignants	Effectifs 2022		Nombre d'arrêts		Nombre de jours d'arrêts		Durée moyenne d'arrêts	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
AS	74	5	72	4	1145	59	16	15
ASHQ	144	23	113	10	1401	59	12	6
IDE	24	2	28	2	190	18	7	9

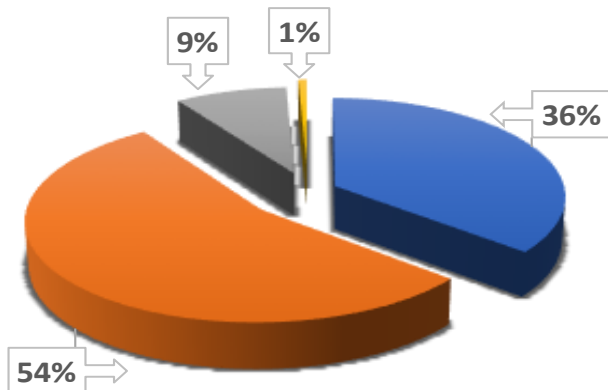
Causes d'arrêts des personnels soignants	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Progression 2022/2021
Congés maladies ordinaire	2 687	2 011	1 735	2 142	2 769	2 840	2 942	3,59%
CLM / CLD / DOS	605	503	365	1 907	2 009	1 517	777	-48,78%
Maladie professionnelle	324	614	804	414	753	872	837	-4,01%
Congés maternité - Paternité	695	369	383	503	256	272	472	73,53%
Accidents du travail	169	400	1 056	437	968	1 074	591	-44,97%
Congés enfant malade	19	27	41	17	8	31	30	-3,23%
Décès	6	10	29	4	5	2	9	350,00%
Congés exceptionnels	14	64	43	145	171	332	403	21,39%
TOTAL	4 519	3 998	4 456	5 569	6 939	6 940	6 061	-12,67%
Effectif Autorisé	124,20	124,20	124,20	124,20	124,20	124,20	125,50	
Taux d'absentéisme	9,97%	8,82%	9,83%	12,28%	15,31%	15,31%	13,23%	

Congés maladie ordinaires	< à 5 jours		de 5 à 20 jours		de 21 jours à 3 mois		> à 3 mois		TOTAL C.M.O.	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	1	-	2	-	-	-	-	-	3	-
Logistiques	4	3	5	11	1	-	-	-	10	14
Médecins	-	1	2	1	-	-	-	-	2	2
Soignants	102	6	153	14	25	-	2	-	282	20
<i>Dont AS</i>	34	-	53	5	13	-	1	-	101	5
<i>Dont ASHQ</i>	46	4	75	7	12	-	1	-	134	11
<i>Dont IDE</i>	13	2	18	2	-	-	-	-	31	4
Moins de 25 ans	32	4	26	4	-	-	-	-	58	8
De 25 à 40 ans	43	2	58	12	14	-	-	-	115	14
De 41 à 55 ans	28	-	62	3	8	-	-	-	98	3
Plus de 55 ans	4	4	16	7	4	-	2	-	26	11

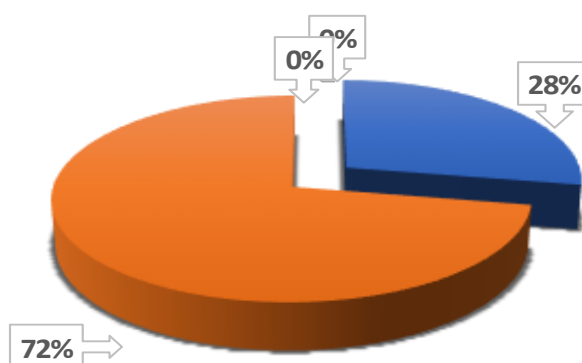
Congés maladie ordinaire



Femmes



Hommes



Nombre d'arrêts avec au moins un jour pour raison de santé	Maladie ordinaire		Longue maladie Longue durée		Affections psychiques reconnues imputables au service		Accident du travail		Accident de trajet		Maladie profess.		Maladie à caractère professionnel ou contractée dans l'exercice des fonctions	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Logistiques	9	13	0	2	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0
Médecins	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Soignants	227	16	4	0	0	0	10	2	0	0	6	0	0	0
<i>Dont AS</i>	72	4	3	0	0	0	3	0	0	0	6	0	0	0
<i>Dont ASHQ</i>	113	10	1	0	0	0	7	2	0	0	0	0	0	0
<i>Dont IDE</i>	28	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moins de 25 ans	56	4	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
De 25 à 40 ans	90	9	0	0	0	0	6	1	0	0	0	0	0	0
De 41 à 55 ans	74	3	3	0	0	0	3	0	0	0	8	0	0	0
Plus de 55 ans	21	5	1	2	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0

Taux d'absentéisme	Absences pour motif médical en nombre de jours		Absences pour motif non médical en nombre de jours (maternité, paternité, adoption)	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	15	5	22	29
Logistiques	474	1030	2	32
Médecins	14	21	0	0
Soignants	4986	161	865	49
<i>Dont AS</i>	3322	59	201	17
<i>Dont ASHQ</i>	1664	84	538	27
<i>Dont IDE</i>	195	18	122	5
Moins de 25 ans	267	57	196	11
De 25 à 40 ans	1172	117	530	67
De 41 à 55 ans	2956	18	153	32
Plus de 55 ans	1094	1025	10	0

Nombre d'arrêts hors raisons de santé	Maternité		Paternité		Adoption		Autres	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administratifs	1	0	0	1	0	0	0	2
Logistiques	0	0	0	3	0	0	2	4
Médecins	0	0	0	0	0	0	0	0
Soignants	5	0	0	1	0	0	196	26
<i>Dont AS</i>	1	0	0	1	0	0	23	2
<i>Dont ASHQ</i>	3	0	0	0	0	0	167	22
<i>Dont IDE</i>	1	0	0	0	0	0	2	2
Moins de 25 ans	0	0	0	0	0	0	111	9
De 25 à 40 ans	5	0	0	2	0	0	61	18
De 41 à 55 ans	1	0	0	1	0	0	50	5
Plus de 55 ans	0	0	0	0	0	0	8	0

- Nombre de congés d'une durée égale ou supérieure à six mois ayant débuté au cours de l'année et nombre de congés d'une durée égale ou supérieure à six mois ayant été terminés au cours de l'année :
 - Trois agents ont bénéficié d'un Congé de Maladie Ordinaire de plus de six mois ayant débuté en 2022 et qui a pris fin en 2022 pour deux agents.
 - Un agent a repris à la suite d'un Congé Longue Maladie en 2022 et un agent a repris à la suite d'un Congé de Maladie Ordinaire de plus de six mois en 2022.

l) Les jours de carence

Nombre de jours de carence imputés aux agents suite à une absence	Femmes	Hommes
Administratifs	0	0
Logistiques	4	6
Médecins	0	0
Soignants	138	9
<i>Dont AS</i>	35	2
<i>Dont ASHQ</i>	78	6
<i>Dont IDE</i>	16	1
Moins de 25 ans	40	5
De 25 à 40 ans	56	6
De 41 à 55 ans	36	0
Plus de 55 ans	10	4

- Au titre de l'exercice 2022, le montant brut des retenues au titre des jours de carences s'élève à 11 019.27 euros.

m) Les restructurations et réorganisations de service

- Pas de restructuration, ni de réorganisation de service en 2022.

8. L'action sociale et la protection sociale :

a) Les montants de la dépense consacrée à l'action sociale

- Au titre de l'exercice 2022, le montant de la dépense consacrée à l'action sociale et versée au CGOS s'élève à 89 474.93 euros.

b) Les types de prestations fournies, notamment le logement

- Pas de logement fourni par la Résidence DEBROU.
- Prestations fournies par le CGOS :
 - Chèque culture ;
 - Chèque vacances ;
 - Prestation études, éducation et formation pour les enfants ;
 - Prestation maladie ;
 - Aide Remboursable et Non-Remboursables ;
 - Chèque CESU ;
 - Noël des enfants ;
 - Prestation centre de loisirs pour les enfants ;
 - Prestation sports, loisirs et cultures pour les agents et les enfants ;
 - Prestation vacances pour les agents et les enfants ;
 - Prestation départ à la retraite ;
 - Prestation enfant avec un handicap ;
 - Avantages consommation et billetterie ;
 - Prestation naissance, décès, Congé de présence parentale, Congé de solidarité familiale.

c) Le nombre de bénéficiaires et leurs caractéristiques

Action sociale et protection sociale	Nombre de prestations sociales			
	<i>Enfants</i>	<i>Loisirs et vacances</i>	<i>Aides et Maladie</i>	<i>Retraite</i>
Administratifs	11	12	0	0
Logistiques	7	13	4	0
Médecins	0	0	0	0
Soignants	24	37	32	9

9. Le dialogue social :

a) Les instances de dialogue social

- Six réunions du Comité Technique d'Établissement (CTE) et cinq réunions du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) au cours de l'année 2022.

b) Les représentants du personnel

- Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

Nombre de représentants du personnel	SUD SANTÉ	
	Femmes	Hommes
Titulaires	2	1
Suppléants	3	0

- Le Comité Technique d'Établissement (CTE)

Nombre de représentants du personnel	SUD SANTÉ	
	Femmes	Hommes
Titulaires	5	1
Suppléants	5	1

c) Le nombre de réunions et de jours d'autorisation d'absence et le crédit de temps syndical alloué et utilisé

- Pas de demande d'autorisation d'absence pour siéger dans une instance de concertation au cours de l'année 2022.
- Pas de demande d'autorisation d'absence pour participer à une réunion de travail convoquée par l'administration en 2022.
- Pas de demande d'autorisation d'absence pour participer aux réunions d'un organisme directeur ou au congrès d'un syndicat en 2022.
- Pour 2022, le volume annuel du contingent global de crédit de temps syndical prévu pour le Syndicat SUD-SANTÉ SOCIAUX a été de 1 495 heures.
- Pour 2022, le volume de crédits de temps syndical effectivement utilisés a été de 516 heures.

d) Les moyens de toutes natures effectivement accordés aux organisations syndicales

- Un local est mis à disposition de l'organisation Syndicale SUD-SANTÉ SOCIAUX ainsi qu'un ordinateur et une imprimante.
- Deux autres locaux restent disponibles aux éventuelles autres organisations syndicales.

e) Les négociations engagées et les accords signés

- Un accord local de la Résidence DEBROU a été réactualisé et signé le 26 septembre 2022 avec le Syndicat SUD SANTÉ SOCIAUX.

f) Les recours formés auprès des commissions administratives paritaires

- Pas de recours en 2022.

g) Les jours de grève

- Pas de jour non-travaillé pour fait de grève en 2022.

10. La discipline :

a) La nature des fautes disciplinaires

<i>Type de sanctions prononcées</i>	Nombre
Avertissement	0
Blâme	0
Exclusion temporaire	0
<i>Total groupe 1</i>	0
Radiation du tableau d'avancement	0
Abaissment d'échelon	0
exclusion temporaire	0
<i>Total groupe 2</i>	0
Rétrogradation du grade	0
Exclusion temporaire	0
<i>Total groupe 3</i>	0
Mise à la retraite	0
Révocation	0
<i>Total groupe 4</i>	0

b) Le nombre de sanctions prononcées ainsi que leur nature

- Aucune sanction n'a été prononcée en 2022

Sanctions prononcées	Nombre		Nombre			
	Femmes	Hommes	Moins de 25 ans	De 25 à 40 ans	De 41 à 55 ans	Plus de 55 ans
Administratifs	0	0	0	0	0	0
Logistiques	0	0	0	0	0	0
Médecins	0	0	0	0	0	0
Soignants	0	0	0	0	0	0



ANNEXES



Récapitulatif de la déclaration de votre index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'année 2023 au titre des données 2022

Informations déclarant

Nom Prénom	ESSALHI ABDELKABIRE
Adresse mail	rh@mrdebrou.com

Périmètre retenu pour le calcul et la publication des indicateurs

Structure	Entreprise
Tranche effectifs	De 50 à 250 inclus
Raison sociale	EHPAD DEBROU
Siren	263700163
Code NAF	87.10A - Hébergement médicalisé pour personnes âgées
Adresse	12 RUE DEBROU 37300 JOUE-LES-TOURS

Informations calcul et période de référence

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés	2022
Date de fin de la période de référence	31/12/2022
Nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs	176

Indicateur relatif à l'écart de rémunération

Motif de non calculabilité	Effectif des groupes valides inférieur à 40% de l'effectif
----------------------------	--

Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles

Résultat final en %	1.13
Résultat final en nombre équivalent de salariés	0.30
Population envers laquelle l'écart est favorable	femmes
Nombre de points obtenus sur le résultat final en pourcentage	35
Nombre de points obtenus sur le résultat final en nombre de salariés	35
Nombre de points obtenus	35

Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Résultat final en %	100
Nombre de points obtenus	15

Récapitulatif de la déclaration de votre index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'année 2023 au titre des données 2022

Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

Résultat en nombre de salariés du sexe sous-représenté	2
Sexe des salariés sur-représentés	femmes
Nombre de points obtenus	5

Niveau de résultat global

Total de points obtenus	55
Nombre de points maximum pouvant être obtenus	60
Résultat final sur 100 points	Non calculable
Mesures de corrections prévues	-

Publication du niveau de résultat global

Date de publication	30/04/2023
Site Internet de publication	www.debrou.fr
Modalités de communication auprès des salariés	-

ACCIDENTS DE SERVICE ET MALADIES IMPUTABLES AU SERVICE ANNÉE 2022

N°	DATE A.T.	NOM PRENOM	GRADE	SERVICE	CIRCONSTANCES	NATURE LESIONS	NB JOURS ARRET
	21/06/2012		OP	Buanderie	Maladie professionnelle	Epicondylite	
	19/11/2016		OP	Buanderie	Maladie professionnelle	Traumatisme épaule gauche	
	12/12/2017		AM	Buanderie	Maladie professionnelle	Canal carpien droit	
	20/03/2018		AS	Œillets	Maladie professionnelle	Compression du nerf cubital	365
	12/06/2018		AS	Bleuets	Manutention résident	Luxation clavicule droite	365
	05/04/2019		AS	Dahlias	Maladie professionnelle	Canal carpien bilatéral	365
	20/04/2019		OP	Buanderie	Maladie professionnelle	Rupture tendon épaule droite	
	28/11/2019		AM	Cuisine	Maladie professionnelle	Tendinopathie de la coiffe	
	08/03/2021		OP	Cuisine	Maladie professionnelle	Hernie discale lombaire	365
	29/04/2021		ASHQ	Iris	Manutention charge	Lombalgie	
	18/05/2021		ASHQ	Amaryllis	Accident de trajet	Fracture jambe gauche et radius droit	63
	29/06/2021		OP	Buanderie	Maladie professionnelle	Canal carpien bilatéral	36
	18/08/2021		ASHQ	Nuit	Chute sur sol mouillé	Douleurs épaule gauche	9
	22/09/2021		ASHQ	Lys	Manutention résident	Entorse pouce droit	
	24/09/2021		OP	Cuisine	Accident avec matériel	Plaie pouce gauche	
	28/10/2021		AS	Œillets	Maladie professionnelle	Canal carpien droit	84
	18/11/2021		AEQ	Cuisine	Maladie professionnelle	Traumatisme épaule gauche	365
1	01/03/2022		AS	Lys	Maladie professionnelle	Lombo sciatique gauche	
2	09/07/2022		ANIM	Animation	Accident avec matériel	Traumatisme œil gauche	
3	11/07/2022		AS	Lys	Chute sur sol mouillé	Traumatisme cheville droite	28

ACCIDENTS DE SERVICE ET MALADIES IMPUTABLES AU SERVICE ANNÉE 2022

N°	DATE A.T.	NOM PRENOM	GRADE	SERVICE	CIRCONSTANCES	NATURE LESIONS	NB JOURS ARRET
CONTRACTUEL							
1	24/01/2022		AS	Amaryllis	Maladie professionnelle	Canal carpien bilatéral	25
2	10/04/2022		ASHQ	Amaryllis	Chute sur sol mouillé	Entorse cheville droite	8
3	07/05/2022		ASHQ	Amaryllis	Chute	Entorse cheville droite	14
4	02/06/2022		AEQ	Cuisine	Coupure	Plaie pouce gauche	
5	15/08/2022		ASHQ	Œillets	Coupure	Plaie paume main droite	16
6	17/08/2022		ASHQ	Amaryllis	Manutention résident	Douleurs bas du dos	14
7	25/08/2022		ASHQ	Nuit	Manutention résident	Lombosciatique droite	52
8	29/08/2022		AS	Bleuets	Manutention résident	Douleurs bas du dos	18
9	26/09/2022		ASHQ	Lys	Chute	Contusion bassin	4

RÉCAPITULATIF ABSENTÉISME PAR GRADE ET PAR TYPE D'ARRÊT

Année 2022

GRADES	Nature	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	TOTAL
Cadres / Psycho / Méd.	CMO	21	10	46			1			2	30		6	116
	CLM													0
	M.P.													0
	MAT.													0
	A.T.													0
	EM			2			1							3
	DC	1												1
	C. Exc.													0
	TOTAL	22	10	48	0	0	2	0	0	2	30	0	6	120
I.D.E.	CMO	6	8	7	59	39	16	13	16		3	10	13	190
	CLM													0
	M.P.													0
	MAT.	31	28	31	27									117
	A.T.													0
	EM													0
	DC													0
	C. Exc.						5				3	2		10
	TOTAL	37	36	38	86	39	21	13	16	0	6	12	13	317
A.S./A.S.G.	CMO	84	71	126	90	168	106	141	105	113	115	59	16	1194
	CLM	62	56	62	60	62	60	62	62	60	62	60	62	730
	M.P.	70	60	89	95	95	60	62	62	60	62	60	62	837
	MAT.	44	28	1								38	62	173
	A.T.	31	28	31	30	31	30	51	41	46	31	30	31	411
	EM				2			1				6		9
	DC		3		3									6
	C. Exc.	3	6	2			6	2	1	5		1	4	30
	TOTAL	294	252	311	280	356	262	319	271	284	270	254	237	3390
A.S.H.Q.	CMO	158	107	141	173	134	166	120	66	100	100	70	135	1470
	CLM											16	31	47
	M.P.													0
	MAT.					20	30	31	31	30	31	9		182
	A.T.	40	28	4	8	14			36	34	16			180
	EM	1	3		2			4		5	3			18
	DC		1								1			2
	C. Exc.	27	11	28	28	51	37	31	52	37	18	20	23	363
	TOTAL	226	150	173	211	219	233	186	185	206	169	115	189	2262

RÉCAPITULATIF ABSENTÉISME
PAR GRADE ET PAR TYPE D'ARRÊT

Année 2022

GRADES	Nature	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	TOTAL
Agt Maitrise / Diét	CMO	7												7
	CLM													0
	M.P.													0
	MAT.													0
	A.T.													0
	EM													0
	DC													0
	C. Exc.													0
	TOTAL	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7
O.P.	CMO	7	33	15	14		12				6		4	91
	CLM	62	56	62	60	62	60	62	41	30	31	30	31	587
	M.P.	31	28	52	45	31	30	31	31	30	31	30	31	401
	MAT.													0
	A.T.													0
	EM						2							2
	DC													0
	C. Exc.													0
	TOTAL	100	117	129	119	93	104	93	72	60	68	60	66	1081
A.E.Q.	CMO	23		7	19		3	7	1					60
	CLM													0
	M.P.	31	28	31	30	31	30	31	31	30	31	30	31	365
	MAT.		13		6	6								25
	A.T.													0
	EM									1				1
	DC										1			1
	C. Exc.		3	1	1									5
	TOTAL	54	44	39	56	37	33	38	32	31	32	30	31	457

RÉCAPITULATIF ABSENTÉISME PAR GRADE ET PAR TYPE D'ARRÊT

Année 2022

GRADES	Nature	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	TOTAL
ADMIN. / ANIMATION	CMO	3		7	6	4								20
	CLM													0
	M.P.													0
	MAT.	22						18	7					47
	A.T.													0
	EM											1		1
	DC													0
	C. Exc.							3						3
	TOTAL	25	0	7	6	4	0	21	7	0	0	1	0	71
TOTAUX	CMO	309	229	349	361	345	304	281	188	215	254	139	174	3148
	CLM	124	112	124	120	124	120	124	103	90	93	106	124	1364
	M.P.	132	116	172	170	157	120	124	124	120	124	120	124	1603
	MAT.	97	69	32	33	26	30	49	38	30	31	47	62	544
	A.T.	71	56	35	38	45	30	51	77	80	47	30	31	591
	EM	1	3	2	4	0	3	5	0	6	3	7	0	34
	DC	1	4	0	3	0	0	0	0	0	2	0	0	10
	C. Exc.	30	20	31	29	51	48	36	53	42	21	23	27	411
	TOTAL	765	609	745	758	748	655	670	583	583	575	472	542	7705

Nb agents absents mois complet	15	15	14	13	16	17	14	12	14	13	12	12	14
Nb jours	465	420	434	390	496	510	434	372	420	403	360	372	423
Abs de courte durée	300	189	311	368	252	145	236	211	163	172	112	170	219

2021	1153	916	717	628	629	676	651	666	744	723	641	792	8936
2020	712	683	789	843	753	703	686	742	794	931	924	842	9402
2019	606	613	718	709	850	806	761	689	720	774	765	762	8773
2018	558	529	526	521	517	638	568	534	623	685	592	570	6861
2017	536	480	536	565	546	529	508	504	507	501	586	706	6504
2016	523	567	670	592	629	557	581	542	540	589	476	493	6759

M.T.T	O.P. / A.M.								21	30	31	30	31	143
	IDE													0
	AS	31	26						10	30	31	30	31	189
	ASHQ	31	28	31	30									120
	TOTAL	62	54	31	30	0	0	0	31	60	62	60	62	452

RÉCAPITULATIF ABSENTÉISME PAR GRADE ET PAR TYPE D'ARRÊT

Année 2022

GRADES	Nature	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	TOTAL
--------	--------	---------	---------	---------	--------	--------	---------	---------	---------	---------	--------	--------	--------	-------

EXTRAPOLATION	CMO	309	229	349	361	345	304	281	188	215	254	139	174	3148
	CLM	124	112	124	120	124	120	124	103	90	93	106	124	1364
	M.P.	132	116	172	170	157	120	124	124	120	124	120	124	1603
	MAT.	97	69	32	33	26	30	49	38	30	31	47	62	544
	A.T.	71	56	35	38	45	30	51	77	80	47	30	31	591
	EM	1	3	2	4	0	3	5	0	6	3	7	0	34
	DC	1	4	0	3	0	0	0	0	0	2	0	0	10
	C. Exc.	30	20	31	29	51	48	36	53	42	21	23	27	411
	TOTAL	765	609	745	758	748	655	670	583	583	575	472	542	7705

ETP PER		165												
TAUX ABSENTEISME		janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	TOTAL
ETP PER	CMO	6.04%	4.96%	6.82%	7.29%	6.74%	6.14%	5.49%	3.68%	4.34%	4.97%	2.81%	3.40%	5.22%
ETP PER	CLM-CLD	2.42%	2.42%	2.42%	2.42%	2.42%	2.42%	2.42%	2.01%	1.82%	1.82%	2.14%	2.42%	2.27%
ETP PER	MAL PRO	2.58%	2.51%	3.36%	3.43%	3.07%	2.42%	2.42%	2.42%	2.42%	2.42%	2.42%	2.42%	2.66%
ETP PER	AT	1.39%	1.21%	0.68%	0.77%	0.88%	0.61%	1.00%	1.51%	1.62%	0.92%	0.61%	0.61%	0.98%
ETP PER	TOTAL	12.43%	11.10%	13.29%	13.92%	13.12%	11.60%	11.34%	9.62%	10.20%	10.13%	7.98%	8.86%	11.13%